



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 04 octobre 2022 à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal - Mairie

ORDRE DU JOUR

1- ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à la démission de Mme Nathalie Chapron il est nécessaire de renouveler intégralement les élus membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose de maintenir à 6 le nombre de membres élus ainsi que le nombre de membres nommés, il propose néanmoins de compléter la liste des élus avec deux suppléants. L'élection ayant lieu au scrutin de liste, il conviendra à minima de présenter une liste de 8 candidats (dont deux suppléants positionnés en fin de liste). Si plusieurs listes sont présentées l'élection se fait à la représentation proportionnelle.

Cette nouvelle élection supposera l'élection d'un nouveau vice-président au sein des instances du CCAS et un renouvellement, le cas échéant, des délégations accordées.

2- REFERENT SECURITE ROUTIERE

Mme Nathalie Chapron assurait le rôle de référent sécurité routière il convient donc de nommer une nouvelle personne pour assumer cette mission.

3- CAF : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025

Dans le cadre d'une démarche nationale, les CAF organisent de nouvelles modalités d'intervention à l'échelon des territoires. La Convention Territoriale Globale constitue le nouveau cadre de contractualisation avec les collectivités locales et intègre tous les dispositifs de financement. Cette démarche de développement social local associe la Communauté de Communes et la commune s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé. 7 thématiques sont retenues : petite enfance, Jeunesse, Parentalité, Séniors, Cadre de vie, Vie Sociale, Accès aux droits. Ces thématiques sont ensuite déclinées en axes de travail. Le conseil est invité à approuver les termes de la convention et à autoriser le Maire à la signer.

4- CONVENTION FRANCE SERVICE AVEC OBC

A titre provisoire, France Services, siège dans les anciens locaux médicaux du Dr Baudemont, afin de définir les conditions d'utilisation technique et financière de cet espace il est proposé de signer une convention avec OBC. Le conseil est invité à autoriser le Maire à signer ladite convention.

5- CONVENTION AVEC L'AEP DE L'ECOLE SAINT JOSEPH

Dans le cadre des travaux de réfection de la salle de spectacles il est prévu de raccorder cet équipement au réseau de chaleur bois. Le conseil d'administration de l'AEP a autorisé le passage des gaines sous la cour de l'école. Ces travaux sont à la charge de la commune et, conformément au souhait de l'AEP, il est proposé de signer une convention de passage pour régulariser la situation. Le conseil est invité à faire part de son avis et à autoriser le Maire à signer ladite convention.

6- INDEMNITES DE SURVEILLANCE

L'école Saint Joseph assumant partiellement la surveillance pendant le temps de la pause méridienne, il est proposé de rembourser l'OGEC des frais engagés soit un montant de 1352,22 € au titre de l'année scolaire 2021/2022 (1204,54 € l'an passé).

7- APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2023

L'Office National des forêts est tenu de porter connaissance à la commune les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. La commune doit délibérer sur la destination de chacune des coupes. 5 parcelles sont concernées d'une superficie totale de 13,65 ha représentant un volume d'environ 630 m³. La destination proposée est la délivrance pour 4 parcelles d'un total de 10,01 ha et la vente sur pied pour une parcelle de 3,64 ha (près de la croix Balais). Le conseil est invité à valider ce programme.

8- AFFAIRES FONCIERES : LA VILLE GOURER

L'emprise d'une voie débordant sur le domaine privé, il est proposé de faire l'acquisition d'une portion de terrain pour régulariser la situation. Le prix proposé est de 1,5 € le m².

9- PROGRAMME TRAVAUX CONTRAT TERRITORIAL DU GBO

En avril dernier, le conseil municipal a validé le plan de financement de ce programme qui vise pour l'essentiel à la protection et à la valorisation du site des tourbières de Kerfontaine. Le coût estimé des travaux sur le lit mineur ayant été sous évalués (passage de 12 100 à 20900 € HT), il est nécessaire d'ajuster les dépenses et recettes et de solliciter les subventions de la manière suivante :

Dépenses : 20 900 € HT

Recettes AELB (50%) : 10 450 €

Département (20%) : 4 180 €

Région (10%) : 2090 €

10- AIDE EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT

Par courrier du 12 août, M. le Président du Conseil Départemental a indiqué que, à l'image de l'an passé, une aide exceptionnelle de 50 000 € pourra être versée par le Département aux communes. Cette aide demeure conditionnée par le dépôt d'un dossier relevant de travaux de voirie ou d'aménagement du bourg ou la réalisation d'investissements entrant dans le cadre de la transition énergétique. Le dossier doit être déposé au plus tard le 1^{er} novembre. Au regard de l'avancement des différents projets communaux, il est proposé de solliciter cette aide pour le financement du schéma vélo.

11- ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au regard des besoins de service, il est proposé de majorer d'une heure le temps de travail d'un adjoint technique et de le porter à 28 h hebdomadaire.

12- QUESTIONS DIVERSES